



**Séance du comité directeur
du 11 février 2019 à 20 heures
à la mairie de Griesheim-sur-Souffel**

Membres présents

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph	Mme JACOB Chantal	M. MEYER Bertrand
Mme BREYEL Fabienne	M. OSTER Pierre	M. AFFOLTER Claude
M. FRITSCH Marcel	M. WUNENBURGER René	Mme BAUER Liliane
Mme SCHALLER Véronique	Mme ROSSINI Dominique	M. JACOB André

Membres excusés :

BURGER Gaston, représenté par Marcel FRITSCH
EYDER Sébastien, représenté par Véronique Schaller
BRIFFOTEAU Andrée, représentée par Fabienne BREYEL
BILLER Christian
BERNARDY François, représenté par Dominique ROSSINI
HABER Alain
Gérard DURINGER

Mme Astrid GASS, secrétaire du SIVOM a été désignée comme secrétaire de séance.

Joseph ARENAS, président ouvre la séance.

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- 1. Adoption du PV de la séance du 26 novembre 2018**

- 2. Ressources humaines :**
 - A. Evolution des effectifs 2019/2020
 - B. Santé prévoyance
 - C. Recours à des employés saisonniers

- 3. Débat d'orientations budgétaires**
 - A. Résultat 2018
 - B. Principes du budget 2019

- 4. Finances**
 - A. Subvention à la micro-entreprise du collège (Emball'Eco)
 - B. Subventions demandées par les associations pour 2019
 - C. Transmission électronique des documents soumis au contrôle de légalité

- 5. Heures de l'équipe VEV au 31 décembre 2018**

6. Projets

- DOJO
- Sous-sols de l'école
- Modification ou non des statuts sivomaux pour rendre la compétence voirie aux communes
- Autres perspectives

7. Divers

- Coulées de boue à Dingsheim

Joseph ARENAS ouvre la séance en rappelant le décès récent de François GRASSER. Il invite l'assistance à respecter un moment de silence, en sa mémoire.

1. Adoption du PV de la séance du 26 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 26 novembre 2018, a été transmis à l'ensemble des membres par mail du 8 février 2019.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

2. Ressources humaines

A. Evolution des effectifs 2019/2020

Avec le décès de François GRASSER, l'effectif de l'équipe VEV passe de 5 agents à 4.

L'équipe actuelle est performante et efficace. L'idée est de ne pas se précipiter vers un recrutement et une titularisation. Mais d'adapter les effectifs en fonction des besoins.

Si l'activité est en permanence à la hausse, un cinquième agent sera recruté sous contrat à durée déterminée et renouvelé autant de fois que possible pour juger de son sérieux, de son implication et de sa capacité à s'intégrer dans l'équipe.

Mais si l'activité est en dents de scie, l'objectif est de recruter un agent sous contrat à durée déterminée ou de faire appel à une entreprise extérieure.

L'objectif étant de trouver la meilleure adéquation possible entre l'activité et le nombre d'agents.

En 2020, les effectifs connaîtront une nouvelle évolution puisque Richard LANG partira à la retraite en milieu d'année. Son poste ne sera pas remplacé et Thomas ZIPPER prendra la tête de l'équipe NEB.

B. Santé prévoyance

Le contrat de santé qui était en vigueur avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin, s'est terminé le 31 décembre 2018.

Le Centre de Gestion a proposé un nouveau contrat auprès de Mut'Est pour les agents qui le souhaitent, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir discuté, le comité directeur décide :

- d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque santé.
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité sur la base de ce qui était versé dans le contrat précédent, à savoir 31,28 € par mois et par agent cotisant, soit 375,36 € par an.
- de prendre acte que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :
0,04 % pour la convention de participation en santé.
Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.
Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin
- d'autoriser le Président à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

Adopté à l'unanimité

C. Recours à des employés saisonniers

Par délibération du 11 mai 2015, le comité directeur a créé un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet affecté à des emplois saisonniers.

Pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité, trois saisonniers ont postulé et ont été retenus pour travailler au sein de l'équipe VEV. Il s'agit de :

- Aurélie SCHMITZ demeurant à Dingsheim – du 1^{er} au 30 juin 2019 ;
- Benjamin FORGET demeurant à Dingsheim – du 1^{er} au 31 juillet 2019 ;
- Pierre GUYOT DE LA HARDROUYERE demeurant à Niederhausbergen – du 1^{er} au 31 août 2019

Adopté à l'unanimité

3. Débat d'orientations budgétaires

Dans le cadre de la préparation budgétaire pour l'année 2019, il appartient au comité directeur de débattre des orientations budgétaires pour cette année.

Des documents spécifiques sont joints en annexe.

Le budget primitif 2019 tiendra compte de ces orientations.

A. Résultat 2018

Après pointage, le Compte Administratif et le Compte de gestion sont identiques.

Au 31 décembre 2018, le SIVOM dégage un résultat excédentaire de 287 904,93 €.

B. Principes du budget 2019

Deux variantes sont proposées aux membres du comité directeur :

- l'une part sur la contribution des communes identique à 2018, soit un montant de 769 531 €
- l'autre est plus prudentielle et correspond à la contribution réelle des communes en 2017, soit un montant de 813 900 €.

Toutes les subventions demandées par les associations ont été intégrées dans la projection budgétaire. Il en est de même pour l'ensemble des projets de travaux.

Concernant les autres postes de dépenses, une augmentation de 1% a été appliquée sur tous les coûts de l'exercice 2018.

Il n'a donc pas été tenu compte des écarts liés aux ressources humaines.

La contribution des communes sur la base de 2018 permettrait au SIVOM d'assurer ses missions et les projets envisagés. Mais la collectivité serait en situation de tension financière en cas d'imprévu tel que les dégâts des eaux et de coulées de boue comme cela a été le cas en 2018.

Après discussion, le comité directeur décide de valider les orientations essentielles suivantes :

- que le budget primitif 2019 soit construit sur la base d'une contribution des communes correspondant à la participation réelle de 2017, soit un montant de 813 900 €.
- L'inscription de 150 000 € en dépenses d'investissement pour la construction de l'extension du DOJO
- L'inscription de 44 200 € en dépenses d'investissement pour l'achat d'un nouveau tracteur pour l'équipe VEV.
- La prise en compte de travaux nécessaires à la ventilation du sous-sol de l'école primaire

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre des débats un membre du comité propose d'impliquer d'autres élus municipaux dans les réflexions relatives aux finances du Sivom

Toutefois cette proposition n'est pas retenue compte tenu du fait que le SIVOM travaille déjà, tout au long de l'année, en étroite collaboration avec les représentants des communes et plus particulièrement les adjoints aux finances sur l'ensemble des sujets financiers du Sivom.

4. Finances

A. Subvention à la micro-entreprise du collège (Emball'Eco)

Les communes et le SIVOM ont été destinataires d'une demande de subvention par la micro-entreprise Emball'Eco qui a été créée au collège La Souffel.

Cette entreprise s'inscrit dans le cadre du programme pédagogique coordonné par l'association Entreprendre pour Apprendre et en partenariat avec l'Animation jeunes du Kochersberg.

Cette micro-entreprise envisage la fabrication de l'Emball'Eco, l'emballage qui remplace le papier film et le papier aluminium.

Elle sollicite des dons financiers pour l'achat du matériel nécessaire pour la fabrication de leur produit (cire d'abeille, papier sulfurisé, ciseaux pour tissus, fers à repasser, planches à repasser, etc...).

Après en avoir délibéré, le comité directeur décide de verser à cette micro-entreprise la somme de 300 €. Ce qui correspond à 100 € par commune membre du SIVOM.

Adopté à l'unanimité

B. Subventions demandées par les associations pour 2019

Dans le cadre du débat sur les demandes de subventions, le comité, au regard du montant global des sommes sollicitées, a plus particulièrement relevé la nécessité pour les associations d'accompagner leurs demandes d'explications sur leurs besoins et l'utilisation des fonds.

C. Transmission électronique des documents budgétaires et autres nécessitant le contrôle de légalité

Il est demandé au comité directeur de bien vouloir autoriser le Président à signer une convention avec la Préfecture pour la transmission par voie électronique de tous les documents soumis au contrôle de légalité : tels que documents budgétaires, marchés publics, etc.

Adopté à l'unanimité

5. Heures de l'équipe VEV au 31 décembre 2018

Le comité débat sur le tableau des heures de l'équipe VEV arrêté au 31/12/2018 qui sert de base à l'ajustement des quotes-parts

6. Projets

• DOJO

Le permis de construire est en cours d'examen.

Des devis pour la mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) sont en cours d'analyse.

Le cabinet d'architectes travaille à la rédaction des pièces du marché.

Un dossier d'éligibilité est en cours de préparation pour demander l'octroi une subvention régionale.

Les travaux de construction devraient débiter au courant du printemps et l'achèvement des travaux est espéré pour début septembre lors du Forum des associations.

- **Sous-sols de l'école**

Des travaux seront nécessaires pour ventiler les sous-sols de l'école. La rénovation énergétique du bâtiment a eu pour effet d'empêcher tout passage d'air.

De ce fait, lors des inondations, l'humidité entraîne de la moisissure. Réfection et protection des locaux vont générer d'importants travaux au cours de l'année.

- **Modification ou non des statuts sivomaux pour rendre la compétence voirie aux communes**

Il est décidé de préparer un projet de modification des statuts pour rendre la compétence voirie à chaque commune qui prendra la délibération correspondante.

Cette modification entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Le SIVOM conserverait l'entretien de la voirie et des espaces verts, ainsi que la compétence école et les bâtiments.

7. Divers

- **Coulées de boue à Dingsheim**

Le SDEA a rendu un rapport à la mairie de Dingsheim à la suite des coulées de boue de mai 2018.

Des travaux sont proposés dont le coût sera pris en charge par le SDEA. Les communes et le Sivom qui constituent les principales parties concernées doivent marquer formellement leur accord pour que les travaux puissent démarrer.

Le comité donne son accord pour la mise en œuvre des propositions faites par le SDEA.

- **A moyen et long terme des réflexions doivent s'ouvrir sur le devenir des installations :**

- du tennis couvert
- du terrain d'évolution
- du foot

En 2019 il faudra intervenir sur la passerelle située près du terrain à cause des racines d'arbres qui rendent dangereux le cheminement des personnes à mobilité réduite. D'autres réflexions seront menées dans le cadre de la GEMAPI et porteront sur l'écoulement des eaux sous cette passerelle.

Signature du procès-verbal de la séance du comité directeur du 11 février 2019

Le Président – Joseph ARENAS	Alain HABER – 1 ^{er} vice président	Le 2 ^{ème} vice-président – Bertrand MEYER
Fabienne BREYEL (remplace Andrée BRIFFOTEAU)	Dominique ROSSINI (remplace François BERNARDY)	Claude AFFOLTER
Christian BILLER	Chantal JACOB	Liliane BAUER
Marcel FRITSCH (remplace Gaston BURGER)	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
Virginie MERKLE (remplace Sébastien EYDER)	René WUNENBURGER	André JACOB